

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du club est le suivant :

Article 1: Objet

Le règlement suivant complète les statuts du club Bad L'aile, ainsi que les règles d'utilisation propres à la salle des sports de St hilaire de Clisson.

Chaque adhérent doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes. Le présent règlement peut être modifié par le bureau, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

Article 2: Affiliation

Le Club Bad L'aile n'est pas affiliée à la Fédération Française de Badminton (F.F.Ba).

Article 3: Les créneaux

Le club est ouvert aux sports loisirs comme aux compétiteurs.

Les créneaux du lundi, du jeudi sont non encadrés ainsi que le dimanche matin, en fonction des matchs de basket. La section loisir est destinée au joueur préférant une pratique non encadrée majeur.

Article 4: Cotisation et Inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive de début septembre à mi-juillet de l'année suivante.

L'inscription comprend l'adhésion à l'association. Et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Article 5: Responsabilités

Pour les adhérents, l'assurance de l'association est engagée pour les dommages exclusivement causés à autrui ainsi que la responsabilité civile souscrite par l'association.

En signant l'autorisation parentale et le règlement, les parents acceptent le fonctionnement du club.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

Article 6: Séances d'essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation ou invitation par l'un des membres du club. L'invitation d'une personne étrangère au club est possible à condition de le signaler.

La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer.

Deux séances sont accordées. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

Pendant les séances d'essai tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

Article 7: Etat d'esprit

Le club se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres.

C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionner. De même, il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

Article 8: Equipement personnel

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur.

Les raquettes sont à la charge des joueurs (prêts possibles en dépannage et lors des séances d'essai).

Les volants plastiques sont fournis par le club tandis que les volants plumes sont à la charge des joueurs.

Article 9: Matériel collectif

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (filets et poteaux) avec soin. Il y a une pochette par terrain, comprenant le filet et une boîte de volant pour que chacun puisse monter son terrain en arrivant et le démonter en repartant.

La salle de sport et les vestiaires sont mis à disposition gratuitement à notre association par la municipalité. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie.

Article 10: Sécurité

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton. Les buts de handball ou les paniers de basket peuvent être déplacés et stockés dans le local matériel. S'ils sont déplacés ils doivent être remis en place et fixés au sol en fin de séance.

Il est interdit de fumer dans la salle.

Date :

Signature adhérent ou représentant légal :